

COMMUNE DE FRESNES

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

**PROJET D'AMENAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

APPROBATION



Préambule

Le contexte législatif et réglementaire du P.A.D.D.

Le projet d'aménagement et de développement durable de la commune constitue une innovation de la Loi Solidarité et Renouveau Urbain.

Désormais, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) :

- définit, conformément à l'article R123-3 et au nouvel article L 123-1 du Code de l'urbanisme (Loi n°2003-590 du 2 juillet 2003), les **orientations générales d'aménagement et d'urbanisme** qui concernent l'organisation générale du territoire communal
- précise les actions générales à l'échelle du territoire communal

Extraits du Code de l'Urbanisme :

L'article L 123-1 (loi n°2003-590 du 2 juillet 2003) :

« Les Plans Locaux d'Urbanisme comportent un projet d'aménagement et de développement durable qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. »

L'article R 123-3 (Décret n°2004-531 du 9 juin 2004) :

« Le projet d'aménagement et de développement durable définit dans le respect des objectifs et principes énoncés aux articles L 110 et L 121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement. »

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le rôle assigné au P.A.D.D. de Fresnes est de fixer les perspectives d'évolution et d'aménagement de la commune, tant sur le plan des espaces bâtis à vocation d'habitat ou d'activités, des équipements publics, des déplacements, que pour la protection de l'environnement et du paysage. Les règles d'occupation du sol et de construction seront édictées dans l'objectif de servir ce projet avec continuité.

La commune de Fresnes s'inscrit dans une démarche de **Développement Durable** au travers du PADD, ce qui l'oblige à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

C'est une politique qui vise à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine.

Le développement durable se traduit par un aménagement et un développement du territoire communal qui vise le progrès économique et social, tout en protégeant l'environnement.

Dans cette perspective, les orientations de développement engagées à l'échelle de la commune permettront un développement équilibré de l'ensemble du territoire, en garantissant à la fois, à long terme, l'efficacité économique et la protection de l'environnement.

La réflexion d'aménagement prend en compte trois préoccupations majeures pour assurer le développement durable :

- les enjeux économiques
- les enjeux sociaux
- les enjeux environnementaux.

En dehors de tout contexte réglementaire, la conception du projet urbain de la commune intègre les variables « environnement » et « devenir »

Le P.A.D.D. expose donc les orientations générales, en articulation avec les documents de planification ou contractuels thématiques (SDRIF...) dont le contexte a été établi plus tôt.

Fresnes s'est toujours engagée dans une démarche de projets accompagné d'une recherche d'équilibre. Le P.A.D.D. en tant que projet urbain et politique ordonne les synergies et cohérences des actions en phase opérationnelle : embellir, construire, aménager tout en offrant une vision de l'avenir.

Définition des enjeux

Rappel des principaux éléments du diagnostic :

Le développement dès le XIX^{ème} siècle du réseau ferré, constitué par la ligne de Chemin de fer de Paris à Saint-Rémy-les-Chevreuses suivant approximativement l'axe de la vallée de la Bièvre, a été à l'origine de l'urbanisation de cette vallée. Cette dernière s'est donc développée, dans un premier temps, autour des vieux bourgs urbains et des gares, ce qui correspond à la partie sud-ouest et notamment l'ensemble de la zone pavillonnaire qui caractérise Fresnes. La partie nord a été coupée de l'environnement urbain immédiat tout d'abord à l'Ouest par la construction de la prison de Fresnes puis par la création de l'A6 à l'est et le développement des zones d'activités et au centre avec l'élargissement de la RN 186-A 86. L'aménagement des ronds-points sur la RN 186- A6 et le Trans-Val-de-Marne contribuent à atténuer cette coupure.

La commune de Fresnes bénéficie de nombreux atouts en terme d'accès et desserte : proximité de la capitale, de l'aéroport d'Orly, du pôle de Rungis et de nombreuses dessertes avec l'A6, l'A86, le RER B et C à proximité sur la commune d'Antony et le Trans Val-de-Marne.

Le passage des infrastructures routières importantes que sont l'A86, l'A6 ainsi que la RN186 constituent des coupures urbaines et engendrent des nuisances (pollution, bruit). Ces infrastructures représentent en revanche un atout pour la ville en termes d'accessibilité et de desserte puisqu'elles font de Fresnes un nœud de communication.

Le domaine pénitentiaire occupant une superficie de 20 hectares est également un élément de rupture urbaine, qui isole une partie nord-ouest de la commune.

Les caractéristiques des modes d'occupation des sols :

- le territoire communal est presque entièrement urbanisé (surface urbanisée : 78% / surface non urbanisée : 22%)
- la fonction habitat se trouve principalement à l'ouest alors que les activités sont essentiellement regroupées à l'est
- les emprises de la maison d'arrêt sont importantes et constituent un élément de coupure entre le secteur nord-ouest et le reste de la commune
- une mixité urbaine plus grande au sud qu'au nord de la commune
- un secteur nord un peu isolé par rapport au centre-ville

L'élaboration du diagnostic général de la commune a permis de cerner les atouts et faiblesses du territoire communal et d'en décliner les enjeux qui se jouent sur Fresnes.

POPULATION	
CONSTATS	ENJEUX
<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - stabilisation de la population : entre 1990 et 1999, si l'on considère la population hors prison, on constate une augmentation réelle de la population de 174 personnes - solde naturel positif : entre 1990 et 1999, les taux de natalité et de mortalité augmentent. Le vieillissement de la population est donc en partie compensée par un taux de natalité en progression <p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - léger vieillissement de la population : la proportion des jeunes est majoritaire, les moins de 40 ans représentent 58% de la population - toutefois, entre 1990 et 1999 la part des plus de 60 ans a augmenté de +15% - un solde migratoire déficitaire : depuis 1968, le nombre de départs est plus important que le nombre d'arrivées sur le territoire communal 	<p>LA VILLE DE FRESNES SOUHAITE AVANT TOUT ASSURER LE MAINTIEN DU NIVEAU DEMOGRAPHIQUE ACTUELLE ET CELA EN ASSURANT LE RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION</p>
HABITAT	
CONSTATS	ENJEUX
<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - un niveau de confort satisfaisant - une part importante de logements de taille moyenne - une grande part des habitants sont propriétaires de leur logement - une part d'habitat individuel (15,1%) inférieur à celle du collectif (83,7%) sur le territoire mais néanmoins très présente en terme de caractère identitaire de Fresnes. <p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - stagnation de la construction de logements entre 1982 et 1999 - pénurie de logements face à la demande - un parc peu récent : 80% des logements construits avant 1975, une faible part de logements de petites tailles (7,9%), un phénomène de décohabitation : 3,5 en 1968, 2,5 en 1999. 	<p>LE MAINTIEN DU NIVEAU DEMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION DE FRESNES EST INDISSOCIABLE DE LA REALISATION DE NOUVEAUX LOGEMENTS QUI PERMETTRONT A LA FOIS DE REpondre A LA DEMANDE .</p> <p>LA DIVERSITE DES OFFRES EN LOGEMENTS SPECIFIQUES, EN LOGEMENTS SOCIAUX AINSI QUE CELLES EN PETITS LOGEMENTS EST UNE PRIORITE FACE A LA DIMINUTION DE LA TAILLE DES MENAGES ET CECI AFIN D'ATTIRER UNE POPULATION JEUNE ET DIVERSIFIEE.</p> <p>POUR CELA, LE RESPECT DE L'EQUILIBRE DE L'OFFRE EN LOCATION/ACCESSION EST NECESSAIRE.</p> <p>CETTE OFFRE DIVERSIFIEE EN LOGEMENTS S'APPUIERA NOTAMMENT SUR LA REHABILITATION DES LOGEMENTS EXISTANTS, LA PRESERVATION DES CARACTERISTIQUES DES ZONES PAVILLONNAIRES.</p>

ACTIVITES ECONOMIQUES

CONSTATS	ENJEUX
<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - un taux d'activités en augmentation - un taux de chômage peu élevé : 8,8% - regroupement de l'activité économique sur deux pôles majeurs à l'est - de multiples pôles commerciaux de proximité - une dynamique de réhabilitation de ces pôles - un pôle d'emploi majeur - Quatre parcs d'activités significatifs : Médicis, Cerisaie Nord, Cerisaie Sud, les Prés) en terme d'emprise et de concentration économique. Une bonne visibilité depuis les grands axes (A6, RN 186, RD65, RD126 et RD126b) et une desserte par le Trans Val-de-Marne (TVM). - Le parc de la Cerisaie Sud à vocation commerciale (gestion privée Silic/Socomie) fait l'objet d'un projet global de réaménagement et extension sur la période 2009-2015 - Dans le cadre de la nouvelle ZAC Montjean : création d'une offre de locaux PME et PMI. <p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - un taux d'emploi inférieur à 1 - les parcs d'activités : locaux inutilisés dans la zone SILIC notamment ceux dans l'attente d'être démolis/réaménagés dans le cadre du projet de réaménagement. - concurrence de Belle Epine et de Velizy ainsi que de Thiais Village - certains parcs aménagés dans les années 1970 et 1980 : aujourd'hui vieillissants (voirie dégradée, vacance durable de certains bâtiments,...). une étude de programmation engagée par la CAVB (2008-2009) sur les parcs d'activité Médicis, Cerisaie Nord et des Prés, pour étudier la faisabilité d'une valorisation/requalification de leurs espaces publics. - pôles commerciaux de proximité : faiblesse de certains pôles, faible diversité des commerces, certains centres commerciaux vieillissants, faible hiérarchisation entre le centre-ville et les autres centres de quartiers 	<p style="color: red; font-weight: bold;">FRESNES PRESENTE UN POTENTIEL NON NEGLIGEABLE EN TERME D'ACTIVITE ECONOMIQUE SUR SON TERRITOIRE. DANS LE CADRE DU PROJET, IL S'AGIRA DE FAVORISER LE DEVELOPPEMENT, L'ACCUEIL ET LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES . CELA PASSERA PAR UNE REDYNAMISATION DES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES, LA POURSUITE DE LA REQUALIFICATION DES POLES COMMERCIAUX DE PROXIMITE ET LE RENFORCEMENT DE LA HIERARCHISATION ENTRE LE POLE COMMERCIAL DU CENTRE VILLE ET LES POLES DE QUARTIERS.</p>

TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

CONSTATS

Forces

- une commune accessible et bien desservie : proximité de Paris, aéroport d'Orly, pôle Rungis-Orly, A86/A6/RN186, lignes B et C proches, réseau de bus (5 lignes)
- Le prolongement du bus en site propre Trans Val de Marne (TVM) jusqu'au RER B Croix de Berny (2007) qui pallie le manque de liaisons est/ouest.

Faiblesses

- possibilités de stationnement insuffisantes à proximité des commerces et parcs d'activités
- inexistence de pistes cyclables
- vitesse excessive sur la rue Barbusse et l'Av. de la République
- absence de desserte en transport en commun de certains quartiers
- absence de possibilité de contournement du centre-ville
- trafic important sur les liaisons intercommunales et conflits d'usage résultant de leur multi-fonctionnalité

ENJEUX

FACE A DES PROBLEMATIQUES DE DEPLACEMENT A L'ECHELLE DU TERRITOIRE, IL S'AGIRA DE CONFORTER L'AXE BARBUSSE-ZOLA COMME AXE DE DEVELOPPEMENT MAJEUR DE LA COMMUNE ET DE FAVORISER LES LIAISONS INTERQUARTIERS. PARALLELEMENT, UNE SECURISATION DE LA CIRCULATION ET UNE REORGANISATION DU STATIONNEMENT AMELIORERONT LE CADRE DE VIE DES HABITANTS. A CELA, IL EST NECESSAIRE DE PROPOSER A LA POPULATION UNE DESSERTE SUFFISANTE EN TRANSPORT EN COMMUN A L'ECHELLE DE L'ENSEMBLE DES QUARTIERS (SERVICES DE BUS) ET DE DEVELOPPER LES LIAISONS DOUCES.

ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET CADRE DE VIE	
CONSTATS	ENJEUX
La composition urbaine	
<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - site en promontoire sur la vallée de la Bièvre - effet de coulée verte avec la végétation de fond de vallée - des espaces verts naturels - des cœurs d'îlots verdoyants - potentiel d'extension et de mise en valeur des espaces verts - un tissu urbain bien identifié à travers l'habitat pavillonnaire et les ensembles de collectif - un habitat pavillonnaire préservant une certaine aération du bâti de part l'implantation de ce dernier sur la parcelle et le maintien d'espaces en jardin <p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - les infrastructures urbaines sont des coupures sources de nuisances - une partie nord coupée du reste du territoire par l'urbanisation - les entrées de ville sont peu ressenties et mises en valeur - déficit de plantations sur la voirie communale 	<p>AFIN D'ASSURER UN CADRE DE VIE DE QUALITE AUX HABITANTS DE FRESNES, IL EST NECESSAIRE D'AFFIRMER LA STRUCTURE ET L'UNITE URBAINE DE LA VILLE EN LIMITANT LES EFFETS NUISIBLES DES COUPURES URBAINES. LA PRESERVATION DES ZONES PAVILLONNAIRES PERMETTRA DE GARDER LE CARACTERE AERE DU TISSU URBAIN AINSI QUE SON IDENTITE ORIGINALE.</p> <p>L'AMENAGEMENT DE LA ZONE UG LE LONG DE LA RN186 EST EGALEMENT INCONTOURNABLE AFIN DE MIEUX INTEGRER LES ABORDS DE CET AXE DANS LE PAYSAGE URBAIN.</p> <p>LA QUALITE DU CADRE BATI NE POURRA SE FAIRE SANS UNE PROTECTION ET UNE OUVERTURE DES COEURS D'ÎLOTS VERTS, LA POURSUITE D'UNE POLITIQUE D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS, LE RENFORCEMENT DES ALIGNEMENTS D'ARBRES.</p> <p>A PLUS OU MOINS LONG TERME, L'EST DU TERRITOIRE POURRA EVOLUER AFIN D'OFFRIR A LA POPULATION DE FRESNES DE NOUVEAUX LOGEMENTS STRUCTURES AUTOUR D'UN PARC DE QUALITE</p>
Les équipements publics	
<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - une offre d'équipements importante ainsi qu'une politique de rénovation de ces établissements <p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - de nombreux équipements vieillissants, - une capacité d'accueil arrivée à saturation (pour les structures d'accueil de petite enfance) - structure scolaire : des fermetures de classes pour certaines écoles en maternelle et des ouvertures en élémentaire. 	<p>FRESNES ETANT DOTE DE NOMBREUX EQUIPEMENTS PUBLICS, QUELQUE PEU VIEILLISSANTS POUR CERTAINS, IL S'AGIRA DE POURSUIVRE LA RENOVATION DE CES DERNIERS TOUT EN ADAPTANT L'OFFRE A LA DEMANDE ET AUX BESOINS DES HABITANTS. PARALLELEMENT, CETTE OFFRE DEVRA ETRE AU PLUS PRES DES HABITANTS DES DIFFERENTS QUARTIERS.</p>

Les orientations générales du PADD

Le territoire peut ainsi connaître ses ressources et son potentiel, et, à partir de ces enjeux, décliner les orientations du P.A.D.D. en cinq thématiques :

- A. Une offre diversifiée en logement
- B. Des équipements publics renovés et de proximité
- C. Des déplacements facilités
- D. Un tissu économique dynamique
- E. Un environnement naturel et urbain étendu et durable

Ces orientations seront des supports de politiques urbaines ambitieuses qui permettront de limiter l'étalement urbain, de renforcer l'accessibilité aux transports en commun et d'améliorer les performances énergétiques du patrimoine bâti.

Ces orientations suivent une ligne directrice : **le développement équilibré de la ville de Fresnes**. Equilibre dans la construction de nouveaux logements, équilibre entre accession et locatif - entre la part de maisons individuelles et le collectif, répartition équilibrée des équipements publics sur l'ensemble du territoire, équilibre dans la polarisation des commerces, équilibre entre commerces de proximité et grande distribution, équilibre entre l'urbanisation, la préservation des espaces naturels et les aménagements paysagers/espaces verts, encouragement à la réalisation d'éco-quartiers....

A. UNE OFFRE DIVERSIFIEE EN LOGEMENT

L'objectif est d'assurer le maintien de la population en place et l'accueil de nouveaux habitants.

Deux orientations d'aménagement sont à prendre en compte : le renouvellement urbain et l'extension urbaine mesurée qui permettent d'identifier les potentialités du territoire à cette nouvelle offre de logement.

Pour la commune de Fresnes les possibilités de développement urbain restent limitées car la quasi totalité du territoire communal est déjà urbanisée et il existe peu de zones susceptibles d'être urbanisées dans les années à venir.

Ainsi, la modification du paysage urbain et l'accueil de nouveaux logements se fera principalement par le biais de renouvellement urbain.

Le principe de densification du centre-ville et aux abords du TVM est également une priorité.

D'un point de vue quantitatif, de nombreux facteurs entrent en jeu afin de mesurer les besoins de la ville de Fresnes en termes de nouveaux logements. Le renouvellement urbain et la baisse du taux d'occupation impliquent la création d'un certain nombre de nouveaux logements. En prenant en compte les projets en cours (soit 1677 logements), les logements nécessaires au maintien de la population vont être réalisés. Ainsi, les nouveaux logements programmés vont venir accroître la population communale.

D'un point de vue qualitatif, **il est important de décliner le développement de l'offre foncière de manière à diversifier les logements.** Ce développement doit se faire dans un environnement harmonieux.

Le défi à relever est de continuer à offrir de l'habitat de qualité tout en respectant l'équilibre location/accession, en réalisant des structures d'accueil pour les personnes âgées autonomes et des logements adéquats pour les personnes à mobilité réduite, de permettre la mixité sociale, de favoriser la construction de petits logements notamment pour les jeunes, et bien sûr en préservant le tissu pavillonnaire fresnois.

Les actions, à court ou moyen terme, permettront la réalisation des projets de logements suivants (près de 1677 logements nouveaux) :

Projets de constructions :

- *Projet de restructuration secteur des Frères Lumière* : environ 427 logements dont 100 en accession et 210 en locatif
- *ZAC Charcot-Zola* : 154 logements en accession et locatif sociale
- *Nouveaux logements rue M. Ténine* : 50 logements en accession
- *Logements pour fonctionnaire dans le périmètre de la prison* : 137 logements (social)
- *Projet « Casino »* : 60 logements (locatifs) sociaux
- *Projet de construction dans la Vallée au Renard* : 41 logements (locatifs libres)
- *Projet ZAC Cerisaie sud (quartier Montjean)* : 750 logements (45% sociaux et 55% accessions)
- *Projet ancien CMS* : 58 logements locatifs

Total : 1677 logements en cours ou programmés

B. DES EQUIPEMENTS PUBLICS RENOVES DE PROXIMITE

Fresnes dispose de tous les équipements nécessaires à l'échelle communale grâce à un nombre d'équipements importants : équipements culturels, sportifs, scolaires, de solidarité, de services publics...

Cependant, la ville doit **faire perdurer cette politique dynamique en rénovant et renforçant les équipements en place et en permettant l'émergence de nouveaux projets pour le rayonnement de la ville.** Avec l'accueil d'une nouvelle population, l'offre en équipement publics doit répondre aux nouveaux besoins induits.

La réalisation de bâtiments neufs permet de s'engager sur de meilleurs performances environnementales.

Une attention particulière est ainsi portée à la restructuration des pôles d'équipements existants :

- Rénovation et construction d'équipements publics dans le cadre de la ZAC Charcot-Zola (scolaire et périscolaire, PMI, Maison de quartier, crèche Départementale et crèche Municipale...)
- Reconstruction du gymnase Mistral et travaux prévus du lycée Mistral
- Reconstruction du groupe scolaire des Frères Lumière (école primaire et maternelle), d'un gymnase, d'une crèche
- Volonté d'augmenter la capacité d'accueil des crèches
- Reconstruction et modernisation des salles Pujo en centre ville
- Reconstruction du gymnase et du collège Saint Exupéry et construction d'un groupe scolaire
- Reconstruction du conservatoire d'arts plastiques (ZAC Cerisaie Sud, projet engagé dans le quartier Montjean)
- Rénovation de la piscine
- Construction d'un foyer d'hébergement pour adultes handicapés (32 studios)
- Reconstruction du centre socio-culturel de l'AVARA
- Un nouveau centre médical de santé (CMS) rue Barbusse
- Constructions de nouveaux équipements dans le quartier Montjean (ZAC Cerisaie Sud en cours d'études) : groupe scolaire, crèche, gymnase, CAPAS
- Une nouvelle déchetterie intercommunale s'implantera au nord-est du territoire

C. DES DEPLACEMENTS FACILITES AU CŒUR DE LA VILLE

En France, l'effet de serre résulte essentiellement des consommations énergétiques et des émissions de CO2 des transports, des bâtiments et de l'industrie. Le poids de ces secteurs est particulièrement significatif (3/4 des consommations d'énergie finale en France et plus de 50% des émissions de CO2).

Dans cet objectif de réduction des gaz à effet de serre, la politique de déplacements au niveau de la ville de Fresnes s'oriente principalement sur une restructuration du réseau interne afin de :

- **lutter contre les flux de transit qui surcharge la circulation interne à la ville,**
- **limiter le stationnement ventouse ou anarchique,**
- **développer les liaisons entre quartiers aujourd'hui faiblement présentes**

.... que ce soit avec la prise en compte de la circulation automobile ou en terme de circulations douces ou de transports en commun.

Il s'agit ainsi de mettre en place une trame viaire organisée et hiérarchisée par les actions suivantes:

- **Limiter les flux de transit**

Il s'agit de dissuader la traversée de la ville de Fresnes et notamment du centre-ville, comme passage de contournement de l'A86.

Des aménagements dissuasifs sur la voirie communale doivent être entrepris (ex : zone 30 en centre-ville)

- **Aménagement d'un axe structurant**

L'axe Barbusse-Zola est définie comme axe majeur. Il permet de relier le centre-ville au pôle Charcot-Zola.

Cette voie doit être requalifiée en tant que voirie urbaine. Il s'agit d'y préserver aménagements paysagers, circulations douces, sécurité

Autour de ce centre névralgique de la commune, se dessine une trame viaire qui irrigue le reste du territoire et les divers quartiers.

Une attention particulière sera apportée aux voies fortement fréquentées : avenue de la Liberté, avenue de la République, RD67 (liaison vers Antony).

Enfin, il est programmé : le réaménagement du Bv Jean Jaurès, la sécurisation de la circulation aux abords des collèges (saint Exupéry, Charcot), la limitation de la vitesse et de la circulation en centre-ville, la réalisation d'un accès direct à la zone SILIC par le carrefour Roosevelt.

- Réorganiser le stationnement

La gratuité reste la règle et les zones bleues seront complétées par des zones vertes¹ (programmé au PLD).

Les nouvelles constructions devront être accompagnés d'un nombre de places de stationnement approprié en fonction des contraintes de chaque quartier et en suivant les orientations du PLD.

Parallèlement, l'offre en stationnement public est améliorée : restructuration du parking av. de la République, apport d'un nouveau parking dans le quartier Charcot-Zola (100 places en souterrain et 50 places en surface)

- Renforcer les liaisons douces :

Il s'agit du développement du réseau cyclable et piéton.

Une réflexion sur le réseau cyclable est engagée dans le cadre du PLD, qui viendra compléter le réseau prévu par le SDIC (Schéma départemental d'itinéraires cyclables). – ainsi que sur les cheminements piétons.

Sur les boulevards Pasteur, La Paix, Liberté et Zola, une amélioration des modes de déplacement est souhaitée avec des voies propre aux bus, cycles et voitures. Il en est de même sur les voiries départementales.

En outre, il est souhaité :

- . de préserver et prolonger les cheminements actuels (sentier des Vignes, sentier de la Tuilerie, sentier de la Bonde, mail piéton du parc Médicis...)
- . de travailler sur les liaisons piétonnes au dessus de l'A86
- . d'intégrer les voies piétonnes privatives au réseau de cheminements piétonniers

¹ Zone verte : stationnement demi-journée en frange des zones bleues

- **Desserte de l'ensemble du territoire communal par les transports en commun** s'inscrivant dans le Plan Local de Déplacement de la Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre.:

Cela induit la modification du réseau de référence RATP par la création de nouvelles lignes de bus et/ou le prolongement de ligne existante :

. avec l'arrivée du TVM OUEST, cette ligne en site propre vient prolonger la ligne existante qui relie déjà la commune de Saint-Maur-des-Fossés au Min de Rungis, jusqu'à la Croix de Berny. La ville voit ainsi sa desserte vers Paris et vers Créteil, sensiblement améliorée.

. dans le cadre du Plan Local de Déplacement, la ville défend le prolongement de la ligne 184 jusqu'au domaine de la Peupleraie, qui permettra un accès rapide aux centre ville de Fresnes et de l'Hay-les-Roses, le maintien de la ligne 396, le prolongement de la ligne 187 vers Rungis la Fraternelle, ainsi que le prolongement de la ligne 186 jusqu'au carrefour Roosevelt.

En outre, il est prévu la modification de la navette communale et sa transformation en navette intercommunale, avec un nouvel itinéraire qui parcourt le sud de la ville depuis la piscine jusqu'au quartier Paul Hochard à l'Hay-les-Roses.

D. UN TISSU ECONOMIQUE DYNAMIQUE

La position de Fresnes est attractive : 2km d'Orly – 7km de Paris. Ce bassin d'activités est un territoire attractif à préserver du fait d'une offre concurrentielle en fort développement.

L'objectif est de soutenir le développement et la diversification des activités économiques : activités industrielles, artisanales, commerces et les services.

- **Requalification des zones d'activités**

La force aujourd'hui est constituée par le regroupement des activités économiques autour de l'autoroute A6. Cependant la concurrence s'accroît. Un besoin s'affirme : apporter une attention particulière à la restructuration des zones d'activités.

La réorganisation projetée s'oriente vers deux secteurs, de part et d'autres de l'A86 (projet à long terme) :

. la zone SILIC

Il est envisagé la requalification de cette zone avec une offre d'activités complémentaires et un aménagement paysager des espaces. Le déplacement du groupe scolaire existant permettra une réflexion sur le réaménagement de ce secteur : valorisation et modernisation seront accompagnées de l'amélioration de l'environnement.

. la Cerisaie nord

L'évolution des activités à proximité du Rond Point Roosevelt doit être d'ores et déjà envisagés dans les mêmes termes que la zone SILIC : vers un environnement plus qualitatif.

- **Soutien aux pôles commerciaux de proximité**

. restructuration commerciale et dynamisation du quartier Charcot-Zola

. restructuration commerciale du pôle de commercial de la Peupleraie

. relance progressive du pôle du Clos la Garenne

. projet CASINO : restructuration commerciale et urbaine au nord du centre ville

Ce projet est tourné vers la reconstruction d'une offre commerciale accompagnée de l'accueil de nouveaux petits commerces et l'ouverture d'une cafétéria (équipement inexistant actuellement sur la ville). Parallèlement, il y est envisagé la construction de nouveaux logements. Il s'agit par ce programme de l'ouverture de la ville sur la RN186.

. réflexion sur le pôle du marché sud : cet espace nécessite une requalification

- . renforcer l'accueil d'activités en centre-ville
- . accueillir de nouvelles activités commerciales et de services au sein du quartier Montjean (ZAC Cerisaie Sud en cours d'étude).

E. UN ENVIRONNEMENT URBAIN ET NATUREL A RENFORCER

La collectivité peut se fixer des objectifs particulièrement ambitieux en matière climatique et énergétique depuis l'échelle des territoires à celle des bâtiments : planifier, urbaniser et aménager durablement, valoriser les ressources énergétiques disponibles sur le territoire, réduire les besoins énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, et améliorer les performances du patrimoine bâti.

Fresnes est une ville dont le paysage est marqué par son implantation entre fond de vallée et coteaux.

L'objectif est d'optimiser le potentiel d'expansion des espaces verts actuels et de mettre en valeur le patrimoine urbain.

- **aménagement des espaces verts**

- mise en valeur des espaces verts existants

. aménagement des espaces verts publics : paysagement de certains axes notamment par la plantation d'arbres d'alignement sur la voirie communale (rues Barbusse, Ténine, av. de la Paix...), création de mail piéton vert

. création de nouveaux espaces verts tel que dans le quartier Charcot-Zola, rue M. Ténine ou le quartier Montjean (ZAC Cerisaie Sud)

. la ville de Fresnes souhaite s'engager dans la réalisation d'une coulée verte avec un prolongement au niveau du ru de Rungis sur les terrains du CEMAGREF : réalisation d'un parc naturel paysager avec une zone d'expansion des crues.

. préservation des espaces verts privés

. ouvrir les espaces verts sur la ville (parc André Villette, parc des Prés...)

- développement des espaces naturels : ouverture du territoire vers l'est.

Dans ce cadre, la ville de Fresnes accompagnera le changement de destination des terrains à vocation agricole, correspondant à l'heure actuelle aux pépinières de la ville de Paris, en zone à urbaniser telle proposée dans le projet de SDRIF de la région Ile-de-France. Pour cela, il respectera les orientations du secteur d'urbanisation conditionnelle sur le site dit « de la Plaine Montjean ». En effet, ce secteur devra s'urbaniser suivant la définition d'un projet partagé d'aménagement et de développement durable d'éco-quartier à dominante de logements de qualité et d'équipements se développant autour d'un grand parc urbain. Il devra présenter un caractère exemplaire en terme d'intégration environnementale.

- **espaces mutables**

Une réflexion d'aménagement d'ensemble pourra être menée :

- . sur le déplacement des terrains de sport de la Tour aux chartiers vers les terrains du Cemagref
- . sur le marché sud
- . le long de l'A86

- **Améliorer la perception du territoire communal**

- . limiter les fractures urbaines

Il s'agit principalement de traiter la rupture marquée par l'A86.

Le projet de TVM doit atténuer la coupure entre le nord et le sud de la ville, notamment par le traitement paysager qui l'accompagnera.

En outre, un travail particulier sera engagé dans l'aménagement des traversées piétonnes de part et d'autre de l'autoroute.

- . aménager les entrées de ville

Actuellement, les entrées de ville sont peu identifiées et mises en valeur.

La volonté est de renforcer l'identité des entrées de ville au niveau de la RN186/A86 : rond point Roosevelt, carrefour de la Déportation, ainsi que sur l'axe structurant Barbusse Zola.

- **Protection du patrimoine de la ville**

- . Respect des équilibres : préservation des zones pavillonnaires tout en permettant d'assurer le renouvellement urbain

. Adaptation des périmètres de protection des monuments historiques sera menée en collaboration avec l'ABF

. Protection du patrimoine remarquable sera pris en compte (L123-1-7 code de l'urbanisme)

- **Prise en compte des risques et nuisances**

La ville participera activement à toutes les actions et réflexions concernant les risques d'inondation et les nuisances sonores.

- **Développer le réseau de géothermie dans la ville**